

Madame, Monsieur,

A ce stade, le document transmis concerne la méthodologie du plan de mobilité pour le bassin 'Westhoek'.

Il n'y a pas de remarque spécifique sur celui-ci, il est bien question de consulter les différents acteurs transfrontaliers concernés à différentes étapes (communes, province, région).

Pour la DPM, c'est la Ville de Comins-Warneton dont le PCM est en cours de réalisation qui devra être particulièrement attentive au futur plan de mobilité du WestHoek avec notamment l'offre TC qui impacte ce territoire en particulier.

Le PCM en phase 1, devrait durer jusque fin 2023, pour avoir un document final en 2024.

Ce PCM devra faire partie des documents de référence à consulter par le bureau d'étude Tractebel en charge du plan de mobilité du Westhoek

Cordialement,



Expert - Chef de programme Bassins de Mobilité  
**Service public de Wallonie**  
mobilité infrastructures  
Direction de la Planification de la Mobilité  
Boulevard du Nord, 8 5000 NAMUR  
[mobilite.wallonie.be](http://mobilite.wallonie.be) - [www.wallonie.be](http://www.wallonie.be)  
N° vert : 1718 – 1719 (pour les germanophones)